

Le renouvellement de votre adhésion est indispensable



Seuls les adhérents ayant réglé leur inscription sont assurés par le FFRS.

Chacun peut se dire qu'il bénéficie de son assurance individuelle.

Bien sûr !

Mais c'est oublier que toute personne présente dans un groupe constitué sous l'égide d'une association met les animateurs en difficulté en cas d'accident. Ceux-ci sont responsables de toutes les personnes présentes dans le groupe qu'il gère, responsable au niveau judiciaire en cas d'accident grave, entraînant un handicap ou accident litigieux.

Les animateurs ne vérifient pas les licences en début de séance, ils préfèrent faire confiance.

Alors, soyez responsables, réglez votre adhésion, couvrez-vous

